



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par l'Organisation des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :**  
Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

## **Assistance économique aux États d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans**

**Rapport du Secrétaire général\***

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-3	2
II. Renseignements concernant l'assistance économique accordée aux États concernés .....	4-97	2
A. Communications émanant des États .....	5-25	2
B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies .....	26-79	6
C. Initiatives et arrangements régionaux .....	80-97	16
III. Conclusions .....	98-101	21

\* La note en bas de page demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figurait pas sur le document présenté.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/170, du 14 décembre 2000, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par la persistance des difficultés économiques particulières auxquelles se heurtent les États d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans, en particulier les répercussions de ces événements sur les relations commerciales et économiques à l'échelon régional et sur la navigation sur le Danube et dans la mer Adriatique. L'Assemblée a noté avec satisfaction l'appui que la communauté internationale, en particulier l'Union européenne et d'autres importants donateurs, ont déjà fournis aux États touchés pour les aider à faire face aux difficultés économiques particulières auxquelles ils se heurtent pendant la période de transition suivant les événements survenus dans les Balkans ainsi que pendant le processus de redressement économique, d'ajustement structurel et de développement à plus long terme dans la région.

2. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a souligné qu'il importe de mettre véritablement en oeuvre le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et a noté avec satisfaction les activités de suivi visant notamment à assurer la reconstruction économique, le développement et la coopération, y compris la coopération économique dans la région et entre la région et le reste de l'Europe. L'Assemblée a invité tous les États et organisations internationales compétentes, faisant partie ou non du système des Nations Unies, en particulier les institutions financières internationales, à continuer de tenir compte des situations et besoins particuliers des États touchés lorsqu'ils fournissent appui et assistance à ces derniers pour soutenir leur action dans les domaines du redressement économique, de l'ajustement structurel et du développement. L'Assemblée a insisté sur le fait qu'il importe que les donateurs répondent de manière bien coordonnée et sans délai aux besoins extérieurs du processus de reconstruction économique, de stabilisation, de réforme et de développement dans les Balkans et qu'ils apportent un appui financier aux autres pays touchés d'Europe orientale. Elle a engagé les États touchés de la région à poursuivre et renforcer le processus de coopération régionale multilatérale dans les domaines des transports et de la mise en place d'infrastructures, y compris en ce qui concerne la reprise de la navigation sur le Danube et à favoriser l'instauration de conditions

propices au commerce, aux investissements et au développement du secteur privé dans tous les pays de la région. L'Assemblée a invité les organisations internationales compétentes à prendre les mesures voulues pour ouvrir plus largement les marchés aux fournisseurs locaux et régionaux intéressés et faciliter leur participation aux opérations internationales d'aide à la reconstruction, au redressement et au développement dans la région.

3. Également dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-sixième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

## II. Renseignements concernant l'assistance économique accordée aux États concernés

4. En application de la résolution 55/170, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 18 juin 2001, a invité tous les gouvernements à lui communiquer des renseignements sur les mesures prises pour atténuer les problèmes économiques particuliers des États d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans<sup>1</sup>. En outre, les organisations internationales compétentes, faisant partie ou non du système des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales et les organes nationaux intéressés ont été invités à fournir des renseignements à jour sur leur assistance aux pays concernés<sup>2</sup>. On trouvera ci-après un résumé des réponses reçues.

### A. Communications émanant des États

5. Au 26 octobre 2001, sept États, à savoir l'Arabie saoudite, le Bélarus, la Gambie, l'Italie, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ukraine avaient répondu à la note du Secrétaire général.

6. Le **Bélarus**, tout en souscrivant pleinement à la résolution 55/170 de l'Assemblée générale, n'est actuellement pas en mesure de fournir une assistance économique aux États des Balkans, car il doit résoudre des problèmes urgents concernant la réforme de son système économique et financier et remettre en état les

territoires qui ont pâti de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Toutefois, en 1999, le Bélarus a envoyé en Yougoslavie 33 camions d'aide humanitaire et, en 2000, 70 enfants originaires de zones de Serbie ayant souffert d'une activité militaire, ont pu faire une cure dans des stations balnéaires du Bélarus.

7. La **Gambie** est vivement préoccupée par la détresse de tout pays ou groupe de pays, car elle est particulièrement sensible à la notion de solidarité. Le Gouvernement gambien n'est malheureusement pas à même de prendre des mesures dans ce domaine, en raison du peu de ressources dont il dispose et des pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources disponibles.

8. L'**Italie** a de tout temps été fermement et profondément attachée à la promotion de la transition économique et de la démocratisation dans les Balkans, dans le cadre d'une optique régionale. Une loi de mars 2001 régit la participation de l'Italie à la stabilisation, à la reconstruction et au développement des pays des Balkans, dans l'objectif de coordonner la législation nationale avec celle de l'Union européenne et avec d'autres initiatives multilatérales. Aux termes de la loi, 51,65 millions d'euros seront versés chaque année aux fins d'activités productives pendant la période 2001-2002; 20,66 millions d'euros seront alloués chaque année à la coopération pour le développement pendant la période 2001-2003 et 1,34 million d'euros en 2001 et 2,66 millions d'euros en 2002 seront affectés à la surveillance de l'environnement.

9. L'Italie a été le principal donateur bilatéral en Albanie de 1991 à 2001; elle a affecté environ 374 millions d'euros à des secteurs prioritaires comme l'électricité, les transports et les infrastructures hydrauliques, l'agriculture, l'éducation, les services publics et la santé publique. Dans le cadre de l'effort italien en Bosnie-Herzégovine, quelque 106 millions d'euros ont été alloués pendant la période 1996-2001 à des projets concernant la santé publique, les activités antimines terrestres, la reconstruction des infrastructures hydrauliques et des installations de drainage, l'appui aux petites et moyennes entreprises, les transports, les télécommunications, l'énergie et le reboisement. À l'avenir, des ressources seront affectées à des projets visant à accroître la production de biens et de services à valeur ajoutée élevée. Dans le cadre de l'assistance économique à la Croatie, 10,33 millions

d'euros ont été versés, de 1996 à 2000, aux fins du relèvement des zones touchées par les conflits et ont été essentiellement destinés aux systèmes sociaux et au secteur sanitaire ainsi qu'aux infrastructures publiques. Le programme de coopération de l'Italie dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été lancé en 1998; actuellement, 23,76 millions d'euros sont affectés aux soins de santé et à l'infrastructure et 12,9 millions d'euros au financement d'une ligne de crédit aux fins de l'appui à la balance des paiements. En Slovénie, la coopération italienne cherche à valoriser le patrimoine artistique et à former du personnel spécialisé dans ce domaine; 1,34 million d'euros ont été affectés dans cet objectif en juin 2001.

10. L'Italie a promis à la République fédérale de Yougoslavie une assistance se montant au total à 155 millions d'euros, ce qui l'a placée au deuxième rang des donateurs bilatéraux (après les États-Unis d'Amérique), à la Conférence de donateurs pour la Yougoslavie tenue en juin 2001. Depuis l'automne 2000, la contribution de l'Italie à une série d'initiatives (secours d'urgence, projets de donateurs et crédits), visant à appuyer le Gouvernement du Président Kostunica s'est montée à 130 millions d'euros. En outre, des engagements de contributions ont été effectués pour le Kosovo (pour un montant de 19,3 millions d'euros) et le Monténégro (pour un total de 3,1 millions d'euros pour des projets en cours et de 5,16 millions d'euros pour des projets à élaborer). L'objectif en matière d'aide italienne supplémentaire (20,7 millions d'euros) sera défini de concert avec les autorités yougoslaves. Les objectifs prioritaires concernent les ressources hydrauliques, le système de santé, la protection de l'environnement, l'appui aux petites et moyennes entreprises ainsi que le relèvement et la reconstruction d'une infrastructure.

11. L'Italie appuie vigoureusement la mise en oeuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, aux fins de laquelle elle a versé la contribution bilatérale la plus élevée, 150 millions d'euros. S'agissant de l'Initiative de l'Europe centrale, l'Italie a constitué un fonds d'affectation spéciale à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Actuellement, 21,7 millions d'euros ont été déposés à ce fonds et 5,11 millions d'euros supplémentaires seront versés au cours de l'exercice actuel.

12. La **République de Corée** a contribué aux efforts d'assistance aux fins de la reconstruction économique et de la stabilité politique des Balkans. Elle a participé

régulièrement aux conférences internationales de donateurs concernant la région des Balkans. Depuis 1991, la République de Corée a versé quelque 5 millions de dollars sous forme d'assistance financière, matérielle et technique aux pays de la région, y compris une assistance économique à la Bosnie-Herzégovine (3,17 millions de dollars), au Kosovo (1,73 million de dollars) et à la République fédérale de Yougoslavie (130 000 de dollars). Cette assistance a concerné en outre la fourniture de véhicules, de matériel de construction, de matériel médical et d'ordinateurs ainsi que l'offre de stages d'enseignement technique en République de Corée. En outre, la République de Corée s'est engagée à verser 1 million de dollars de plus au titre de l'aide à la Yougoslavie au cours des deux années à venir.

13. L'**Arabie saoudite** a fourni les renseignements ci-après concernant son assistance aux pays qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans. L'aide publique à la Bosnie-Herzégovine s'est élevée à 204 millions de dollars, dont 149 millions sous forme de dons non remboursables des pouvoirs publics et 55 millions de dollars sous forme de prêts aux fins du développement accordés par le Fonds de développement saoudien à un très faible taux d'intérêt. En outre, 447 millions de dollars ont été versés sous forme de dons émanant de sources non gouvernementales. Au titre de l'assistance aux réfugiés du Kosovo en Albanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine, les pouvoirs publics ont accordé une aide se montant à 46 millions de dollars, dont 30 millions provenaient du Fonds de développement saoudien, 77 millions de dollars étant versés en outre par des sources non gouvernementales. L'Albanie a également reçu 1,1 million de dollars sous forme de dons non remboursables. Par ailleurs, le Roi a approuvé l'envoi en Albanie d'une mission du Fonds de développement saoudien, en vue d'identifier des projets aux fins de financement.

14. L'**Ukraine** a noté que l'évolution de la situation dans les Balkans a eu des répercussions négatives sur son économie, qui a beaucoup souffert du bouleversement des relations commerciales et économiques avec de nombreux pays d'Europe et de l'interruption de la navigation sur le Danube. Comme cela avait été le cas pendant l'application, de 1992 à 1995, de sanctions du Conseil de sécurité contre la Yougoslavie, ce sont les pays riverains du Danube, dont beaucoup, dont l'Ukraine, traversent une difficile

période de transition vers l'économie de marché, qui ont le plus pâti des événements survenus dans les Balkans en 1999.

15. En 1998, les compagnies de transport fluvial ukrainiennes se plaçaient en deuxième rang par tonnage de la flotte et le volume des cargaisons parmi les compagnies de navigation danubiennes. En conséquence des événements survenus dans les Balkans en 1999, l'Ukraine a subi des pertes considérables, pendant plus de deux années, par suite de la suspension du trafic de transit sur cette grande artère européenne. Les restrictions apportées à la navigation sur le Danube ont profondément bouleversé les activités des entreprises de navigation ukrainiennes qui transportaient des cargaisons sur cette importante voie internationale. Les pertes les plus lourdes résultant des sanctions du Conseil de sécurité et des actions militaires dans la région ont été subies par la Ukrainian Danube Shipping Company, les ports maritimes d'Izmail, Ust-Dunaisk et Reni, le chantier de radoub d'Izmail, les chantiers de construction navale et de radoub de Kiliya et la société anonyme de navigation Ukrrechflot. Les pertes subies par les compagnies de navigation et les ports pendant la période allant de 1999 au premier semestre de 2001 sont évaluées à 158 807 000 dollars. Pour la seule Ukrainian Danube Shipping Company, la plus importante entreprise de navigation ukrainienne, les pertes sont évaluées à 108 716 000 dollars.

16. À l'heure actuelle, aucun progrès significatif n'a été enregistré dans le rétablissement de la libre navigation sur le Danube, à l'exception d'une diminution minimale (de 14 %) du droit de passage perçu pour le tronçon yougoslave, qui est de toute manière deux fois supérieur à celui qui avait été annoncé pour l'ouverture du ponton de Novi Sad en Yougoslavie. Les conditions essentielles à un important trafic fluvial, qui garantirait son ouverture hebdomadaire, n'existent pas. La Yougoslavie perçoit un droit important pour l'ouverture du pont et celle-ci s'effectue irrégulièrement et à de longs intervalles. En 2000-2001, la Ukrainian Danube Shipping Company a versé 708 000 dollars pour emprunter ce tronçon du Danube. D'après le calendrier de reconstruction, un canal navigable doit être ouvert en 2002 seulement et non à la fin de 2001 comme initialement prévu.

17. L'Ukraine ne ménage aucun effort pour résoudre ces problèmes. Dès 1999, sur son initiative, un groupe d'experts de la Commission du Danube a été constitué

en vue de débayer un chenal du Danube en Yougoslavie et d'autres mesures sont prises sous l'égide de cette Commission pour que le fleuve s'ouvre le plus rapidement possible à la navigation. La Ukrainian Danube Shipping Company et Ukrrechflot ont pris l'initiative de tenir une réunion extraordinaire des directeurs de compagnies de transport fluvial sur le Danube (Budapest, 29 juillet 1999) au cours de laquelle il a été décidé que ces compagnies agiraient de concert pour régler le problème le plus rapidement possible. Le 22 décembre 1999, les ministres des transports de l'Ukraine, de la Bulgarie et de la Roumanie ont débattu, lors d'une réunion à Kiev, des moyens d'oeuvrer conjointement pour résoudre le problème.

18. La Commission du Danube, mécanisme institutionnel international qui surveille l'application des dispositions de la Convention de Belgrade, continue de jouer un rôle important dans le rétablissement de la liberté de navigation sur le Danube. En leur qualité de participants actifs à cette organisation intergouvernementale faisant autorité, l'Ukraine et d'autres États membres de la Commission déploient des efforts considérables pour réaliser le projet international relatif au déblaiement du chenal du Danube en Yougoslavie. De l'avis de l'Ukraine, il est essentiel que ce projet soit achevé le plus rapidement possible si l'on veut rétablir la pleine navigation sur toute la longueur du Danube. Pour l'Ukraine, il s'agit du problème le plus pressant résultant des événements survenus dans les Balkans.

19. Le Gouvernement ukrainien a versé 228 000 euros au Fonds international pour le déblaiement du chenal du Daube. L'Union européenne contribue activement à la réalisation de ce projet. La coopération entre la Commission du Danube et l'Union européenne est un facteur essentiel dans le rétablissement de la navigation sur le Danube. Les questions fondamentales concernant les travaux préparatoires ont déjà été réglées : le Fonds international a été constitué, le financement du projet a été garanti par l'Union européenne et les pays membres de la Commission du Danube et le directeur du projet et l'architecte entrepreneur (le consortium dano-hongrois, COWI-Utiber) ont été choisis. Dans le même temps, il est préoccupant que la mise en oeuvre du projet ait été reportée. Ainsi, la question de l'autorisation du transport de transit sur le chenal restreint du tronçon yougoslave, avant l'achèvement des travaux de rénovation prévus, revêt une importance particulière.

20. Les pertes subies par l'économie ukrainienne en conséquence des événements des Balkans ne peuvent être compensées ni par des affréteurs ni par des compagnies d'assurance. L'Ukraine a soulevé à plusieurs reprises la question de la mise au point d'un mécanisme visant à indemniser les pays riverains du Danube pour les pertes subies et à éviter des pertes futures. Dans l'intervalle, les compagnies de transport fluvial et maritime et les ports de l'Ukraine n'ont pas reçu de dédommagement de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations internationales.

21. Pour éliminer les conséquences économiques néfastes des événements survenus dans les Balkans, l'Ukraine tente de développer une coopération mutuellement bénéfique avec les autres pays touchés dans la région. Les échanges avec ces pays ont augmenté notablement pendant la période 2000-2001 et le volume des cargaisons transportées sur le Danube progresse graduellement. Le Parlement et le Gouvernement ukrainiens ont également adopté une gamme de mesures pour stabiliser la situation économique et financière des compagnies de transport fluvial opérant sur le Danube. Ces compagnies ont bénéficié d'une imposition préférentielle et ont été exonérées des droits d'accise et des droits à l'importation lorsqu'elles importent des marchandises pour leurs propres besoins. Toutefois, la passation des dettes par profits et pertes et l'octroi de concessions fiscales temporaires ne compenseront qu'une partie des dommages subis et ne dédommageront pas cette branche d'activité pour les pertes dues aux événements.

22. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** a réitéré son adhésion aux importants principes contenus dans la résolution 55/170 de l'Assemblée générale. Il a déclaré qu'il participait directement au développement économique des États d'Europe du Sud-Est grâce à son programme bilatéral d'assistance technique dans les Balkans, auquel il consacra plus de 115 millions de livres pour les trois années 2000-2003.

23. Le Royaume-Uni a indiqué qu'il appuyait par ailleurs le développement des Balkans en tant que membre de l'Union européenne (UE), et notamment dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, dont l'objectif est de remédier aux faiblesses des institutions démocratiques de la région. Il s'est félicité de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la perspective d'un

accord similaire avec la Croatie. Il a formulé le souhait que d'autres États de la région se rapprochent de l'Union européenne dès qu'ils rempliront les conditions requises pour participer au processus.

24. Tous les projets d'assistance de l'UE s'inscrivent dans un nouveau cadre appelé programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS), dont la vocation est de favoriser le processus de stabilisation et d'association. Le CARDS sera financé à hauteur de 4 milliards 650 millions d'euros sur les six prochaines années (dont plus de 850 millions d'euros pour l'année en cours).

25. Le Royaume-Uni a noté également que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est avait permis récemment la conclusion d'un Mémoire d'accord sur la libéralisation intrarégionale du commerce, signé par les États d'Europe du Sud-Est, dont la République fédérale de Yougoslavie. Il a estimé que ces initiatives encourageaient la coopération et les relations de bon voisinage entre tous les pays de la région.

## **B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies**

26. Au 26 octobre 2001, quelque 11 organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies avaient communiqué des informations sur leurs activités en Europe du Sud-Est. D'après les réponses reçues, toutes les entités compétentes du système reconnaissent les problèmes et besoins économiques particuliers de la région des Balkans et ont continué à fournir appui et assistance aux pays éprouvés par les événements<sup>3</sup>. Certaines des activités mentionnées n'entraient pas véritablement dans le cadre de l'aide économique spéciale fournie pendant la période considérée aux pays éprouvés par la crise; elles ne sont donc pas présentées en détail dans la section ci-après.

### **Institutions spécialisées**

27. **L'Organisation internationale du travail (OIT)** a continué d'aider les États à l'échelle régionale et nationale à travers ses services consultatifs et programmes de coopération technique. Son programme en faveur de l'emploi est resté ancré sur ses quatre grands objectifs stratégiques : a) promouvoir l'application et l'exercice effectif des principes et droits fondamentaux au travail; b) accroître les

possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables; c) accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; et d) renforcer le tripartisme et le dialogue social.

28. L'OIT a fourni des services de consultation sur des questions d'ordre général ou pratique et a organisé des séminaires et ateliers de formation régionaux et sous-régionaux dans toute la région. Elle a par ailleurs piloté l'exécution de grands projets de coopération technique qui cadrent particulièrement bien avec ses objectifs stratégiques dans les domaines suivants : dialogue social, santé et sécurité, travail des enfants, développement des petites et moyennes entreprises, formation professionnelle, protection sociale, législation du travail.

29. En octobre 1999, l'OIT a organisé à Sofia une conférence tripartite de haut niveau sur le thème « Emploi, travail et politique sociale », à laquelle ont participé les ministres du travail et des affaires sociales et les partenaires sociaux des pays de l'Europe du Sud-Est. La Déclaration de Sofia adoptée à l'issue de cette rencontre insiste sur le nécessaire renforcement du volet social du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. C'est dans le prolongement de cette réunion que l'OIT, le secrétariat du Pacte de stabilité et d'autres organisations internationales et régionales ont proposé l'Initiative pour la cohésion sociale, dont le principal objectif est de remédier aux problèmes sociaux qui affectent la vie quotidienne du citoyen en Europe du Sud-Est, et cela grâce à des actions régionales pour les politiques de l'emploi et la formation professionnelle, la santé, la protection sociale, le logement, le dialogue social. À sa réunion de mai 2001, qui s'est tenue à Tirana (Albanie), la Table de travail II du Pacte de stabilité a examiné et adopté un plan d'action dans le cadre de l'Initiative (dont la présidence est assurée depuis avril 2001 par la France). Par ailleurs, en perspective de la prochaine conférence régionale du Pacte de stabilité (Bucarest, mai 2001, 25-26 octobre 2001), l'OIT a formulé une série de projets qui seront soumis aux bailleurs de fonds. Les organisations patronales et syndicales des pays couverts par le Pacte de stabilité se rencontrent régulièrement.

30. Le 24 novembre 2000, la République fédérale de Yougoslavie est devenue membre de l'OIT. Depuis, l'OIT y a lancé un certain nombre de projets concernant notamment la législation du travail, le dialogue social et le développement des petites et

moyennes entreprises. Elle prévoit d'autres initiatives pour améliorer la formation professionnelle et le système de protection sociale, si les contributions des donateurs le permettent.

31. **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)** fournit depuis 1994 une assistance d'urgence et une aide au développement aux pays éprouvés de la région des Balkans. Le premier bénéficiaire de son aide a été la Bosnie-Herzégovine, où 22 projets (d'un montant total de 19,5 millions de dollars) ont permis de distribuer des intrants agricoles aux paysans victimes de la guerre. Elle a ensuite aidé le Gouvernement à élaborer ses programmes de relèvement agricole et forestier, qui ont été financés par la Banque mondiale à hauteur de 90,8 millions de dollars. En 1998, dans le cadre de son programme de coopération technique, elle a participé financièrement à la formulation d'une stratégie à court terme pour le secteur agricole en Bosnie-Herzégovine (396 000 dollars) et, depuis mai 2000, elle pilote un projet d'inventaire pédologique (1 million de dollars) financé par le Gouvernement italien.

32. En juillet 1999, la FAO a élargi l'éventail de ses opérations d'urgence au Kosovo pour aider les rapatriés et les habitants déplacés par le conflit à reprendre leurs activités agricoles. À ce jour, quelque 22 projets d'assistance en urgence sont achevés (coût : 17,5 millions de dollars). Les cinq projets encore en cours d'exécution, d'une valeur totale de 20 millions de dollars, concernent la réparation des machines agricoles, la distribution de bétail, la multiplication des semences, le relèvement du secteur forestier, le renforcement des capacités du Département de l'agriculture et la surveillance de la sécurité alimentaire. Ils devraient s'achever au début de 2003. Par ailleurs, la FAO prépare actuellement un programme d'aide axé sur le relèvement et le développement de la province.

33. À la suite des changements politiques intervenus dans la République fédérale de Yougoslavie à la fin 2000, la FAO a livré en urgence des semences, des engrais et des aliments pour bétail aux paysans déshérités du centre et du sud de la Serbie. Par ailleurs, son unité de coordination à Belgrade participe à l'effort de relance et de relèvement du secteur agricole et se prépare à mettre sur pied un système régional de surveillance de la sécurité alimentaire, d'un coût total de 2 millions de dollars (en comptant la composante production de semences de pomme de terre au

Monténégro). La FAO et les autorités yougoslaves ont récemment approuvé pour le pays un cadre d'assistance qui fixe les priorités établies d'un commun accord en matière de développement agricole.

34. Après les événements survenus récemment dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la FAO a mis au point un programme de crise tenant compte de l'incidence éventuelle des déplacements de population sur l'activité agricole, avec notamment une stratégie de prévention et d'intervention en urgence et des distributions d'intrants agricoles (semences de blé et de pomme de terre, engrais) qui devraient permettre à quelque 20 000 paysans de rester « dans les temps » pour les prochaines récoltes. Une telle opération coûterait 7,2 millions de dollars.

35. En 2000-2001, l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie ont également bénéficié de l'assistance de la FAO. Le programme en faveur de l'Albanie a concerné la mécanisation agricole, la sécurité alimentaire et le développement du secteur forestier (3,3 millions de dollars). En Bulgarie, la FAO a formulé une stratégie pour le développement agricole et la sécurité alimentaire et a soutenu deux projets d'assistance technique (0,8 million de dollars), l'un concernant l'amélioration du potentiel de croissance agricole grâce à un système de télédétection et d'information géographique, l'autre la relance de la sériciculture. La Roumanie a bénéficié pour sa part d'un programme d'aide pour ses ressources phytogénétiques (131 000 dollars) et d'un projet de développement rural. Ces trois pays (Albanie, Bulgarie et Roumanie) sont par ailleurs membres de la Coopération économique de la mer Noire, pour laquelle la FAO prépare actuellement (au titre de son programme régional pour la sécurité alimentaire) un projet d'assistance technique pour développer le commerce interrégional.

36. La FAO a profité de sa conférence régionale pour l'Europe de juillet 2000, qui s'est tenue au Portugal, pour réfléchir à son action au service du relèvement et du développement du secteur agricole dans les Balkans. Ses activités en Europe tiennent plus particulièrement compte des priorités suivantes : a) recul de la pauvreté par le biais d'initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et la fiabilité des moyens de subsistance en milieu rural; b) sécurité et qualité des aliments; c) gestion durable des ressources naturelles; et d) renforcement des capacités institutionnelles, en perspective de l'intégration du secteur rural dans l'économie de marché. Elle a également pris contact

avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est pour lui demander d'inclure l'agriculture dans ses initiatives et activités.

37. **L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** a continué de fournir aux pays des Balkans une assistance dans toutes ses grandes sphères d'intervention. En ce qui concerne l'éducation, elle a organisé en Roumanie (Bucarest, 19-22 avril 2001) un colloque international sur la coopération régionale en Europe centrale et du Sud-Est dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Elle a par ailleurs entrepris en septembre 2001 une étude sur l'exode des cerveaux et les perspectives d'emploi des universitaires et intellectuels d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bulgarie, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie).

38. L'UNESCO s'est engagée dans un certain nombre de projets visant à aider les pays des Balkans (et en premier lieu la Bosnie-Herzégovine) à mettre au point leurs programmes d'enseignement, d'instruction civique et d'éducation aux droits de l'homme. Elle soutient par exemple le Gouvernement albanais dans son projet d'introduction de l'éducation au multiculturalisme et aux droits de l'homme à l'école primaire et secondaire. En 2001, l'UNESCO a fourni une assistance technique à la République fédérale de Yougoslavie dans le cadre d'un vaste exercice d'évaluation de l'enseignement primaire qui a abouti à la formulation d'un plan directeur national pour l'éducation et à l'élaboration, en association avec le Conseil de l'Europe, d'une stratégie en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. De plus, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé conjointement au Kosovo une réunion consacrée aux nouveaux programmes scolaires. Ce thème (élargi à tous les pays d'Europe du Sud-Est) sera l'objet d'une autre réunion régionale à Ljubljana (Slovénie), en janvier 2002.

39. Le réseau du système des écoles associées de l'UNESCO en l'Europe du Sud-Est s'est élargi; il compte maintenant plus de 300 établissements. Des chaires de l'UNESCO ont été créées dans la région, et une coopération étroite s'est instaurée avec la Table de travail I du Pacte de stabilité, notamment la Task Force sur l'éducation et la jeunesse du Processus de Graz élargi. Dans le même ordre d'idées, l'UNESCO

collabore aux études thématiques de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) consacrées à l'enseignement dans les pays de la région. Elle a par ailleurs coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence des ministres de l'Éducation de l'Europe du Sud-Est (Strasbourg, novembre 2001).

40. Dans le domaine des sciences, l'UNESCO s'est surtout attachée à aider les scientifiques et les intellectuels des Balkans à retrouver leurs marques dans une région marquée par les guerres. En association avec la Fondation européenne de la science et Academia Europaea, elle a organisé la conférence internationale « Restauration de la coopération scientifique en Europe du Sud-Est » (Venise, Italie, 24-27 mars 2001). Les hauts responsables d'institutions scientifiques nationales et internationales de 21 pays européens, dont les sept États des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République fédérale de Yougoslavie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie) ont participé à cette conférence, qui a donné une nouvelle vigueur à l'important facteur de stabilité et de développement socioéconomique qu'est la coopération scientifique régionale. Cette réunion a été suivie d'une table ronde des ministres des sciences intitulée « L'après-guerre des Balkans : reconstruire la coopération en Europe du Sud-Est dans les domaines de la science et de la recherche », organisée en marge de la trente et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, octobre 2001).

41. L'UNESCO soutient par ailleurs les efforts de coopération des institutions scientifiques nationales de la région. En 2000-2001, elle a collaboré activement avec les académies des sciences et autres institutions nationales de Bulgarie, Croatie, Roumanie, Slovénie et République fédérale de Yougoslavie dans divers domaines – biotechnologie, biophysique, chimie, mathématiques, physique, hydrologie, gestion des zones côtières et des petites îles, préservation du patrimoine culturel. Elle s'est plus particulièrement tournée vers les jeunes scientifiques afin de les encourager à participer à la recherche et à intégrer les équipes de projet.

42. Dans la sphère de la culture, l'UNESCO a participé à la création du Museum-Centre ARS-AEVI d'art contemporain de Sarajevo. Elle a par ailleurs lancé un projet (financé par le Gouvernement italien) appelé « Vers une identité culturelle plurielle dans une

région de tension intercommunautaire », dont l'objectif est de promouvoir le dialogue interculturel, de combattre l'intolérance, et de dissiper les malentendus entre les communautés.

43. Le programme Femmes et culture de la paix s'est articulé autour de trois grandes activités : a) coopération avec l'Université de Californie à Berkeley en perspective du lancement à l'échelle des Balkans d'une campagne de sensibilisation des femmes à leurs droits (1999); b) collaboration avec divers partenaires, dont la Commission européenne, dans le cadre d'un projet en trois phases – « Dialogue des femmes en faveur de la stabilité, des droits de l'homme et de la paix en Europe du Sud-Est » (septembre 2000), rédaction du manuel de formation « Promotion de la participation des femmes à la résolution des conflits pour construire une culture de la paix » (février 2001), réunion sur la stratégie à mettre en oeuvre pour promouvoir la participation des femmes à la culture de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme (avril 2001); c) Forum des femmes artistes de la Méditerranée en faveur de la culture de la paix (septembre 2000), suivi de la création d'un réseau du Forum incluant les Balkans.

44. La **Banque mondiale** a poursuivi et renforcé ses programmes de prêt et de développement économique dans tous les pays de la région des Balkans. Ses activités comprennent notamment des projets d'investissement dans différents secteurs économiques comme les infrastructures, l'énergie, la santé et l'éducation; des travaux d'analyse et de conseil en matière de politiques, en vue d'améliorer l'économie des pays de la région; un appui au secteur privé, notamment par le biais de prêts et de garanties pour la période de démarrage; et la coordination des donateurs. Parmi les analyses les plus notables, il faut signaler une note de stratégie régionale établie en mars 2000, des stratégies pour la période d'après-conflit en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, et un programme de relèvement économique pour la République fédérative de Yougoslavie, qui est devenue membre du Groupe de la Banque mondiale en mai 2001. Ces documents ont permis aux gouvernements et à l'ensemble de la communauté des donateurs de disposer d'un cadre général d'action pour appuyer les efforts de reconstruction et les réformes économiques, sociales et institutionnelles entrepris par les pays de la région.

45. Suite à la demande d'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie, en octobre 2000, la Banque a

adopté une stratégie d'aide en deux phases pour le pays. Sachant que la procédure d'adhésion et le règlement des arriérés à la Banque (1,7 milliard de dollars) prendrait du temps, elle a décidé de fournir sans attendre, au cours d'une première phase, des services de conseil et d'analyse et une assistance technique d'urgence. À cet effet, elle a approuvé, en mars 2001, la création d'un fonds d'affectation spéciale de 30 millions de dollars. Grâce à des activités prioritaires financées à titre de dons par le fonds d'affectation spéciale, la Banque a été en mesure d'appuyer les efforts déployés par le pays pour améliorer sa situation économique à court terme, et d'aider le Gouvernement à formuler une stratégie à long terme. Les projets financés par le fonds d'affectation spéciale consistent notamment en une assistance technique au secteur bancaire, au processus de privatisation, au développement social et à la remise en état des infrastructures électriques.

46. Depuis que la République fédérale de Yougoslavie est devenue membre de la Banque, celle-ci a lancé la deuxième phase de sa stratégie, dont l'objet est d'appuyer pleinement les réformes entreprises dans les domaines où les besoins sont les plus pressants, l'accent étant mis sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, le développement du secteur privé et du secteur financier et la réforme du secteur social. Un document relatif à la stratégie d'appui à la transition expose de façon détaillée l'assistance fournie par la Banque, indiquant l'ampleur du programme proposé pour la première année et ses différents éléments. Dans le cadre des modalités d'adhésion, la Banque a approuvé l'octroi au pays, à titre exceptionnel et temporaire, de prêts sans intérêt par l'Association internationale de développement (IDA), organe de la Banque responsable des prêts à des conditions de faveur. Ainsi, le pays pourra recevoir des prêts IDA d'un montant de 540 millions de dollars.

47. Deux conférences de donateurs consacrées à la République fédérale de Yougoslavie ont été organisées et présidées conjointement par la Banque mondiale et la Commission européenne. Lors de la première conférence, tenue en décembre 2000, les donateurs ont annoncé quelque 500 millions de dollars d'aide d'urgence pour répondre aux besoins du pays en matière d'énergie, d'aide alimentaire et de protection sociale pour l'hiver 2000-2001. Ils ont également annoncé des contributions d'un montant total d'environ 1,3 milliard pour l'année civile 2001, ce qui est

significatif de l'aide que la communauté internationale était prête à apporter pour financer la première année du programme. Le programme est présenté dans un rapport en deux volumes intitulé « Rompre avec le passé : la voie de la stabilité et de la croissance », qui a été établi par la Banque et la Commission européenne en collaboration avec les autorités yougoslaves.

48. La Banque mondiale a poursuivi son programme distinct d'aide au Kosovo, conformément à la stratégie d'appui à la transition approuvée en novembre 1999. Dix projets de développement social, de relance économique et de développement des infrastructures sont en cours au Kosovo. Ces projets, d'un montant total d'environ 45 millions de dollars, sont financés à l'aide de dons spéciaux imputés au Fonds de la Banque mondiale pour la reconstruction des pays sortant d'un conflit, et de fonds réservés provenant du revenu net de la Banque et versés au Fonds d'affectation spéciale pour le Kosovo. En outre, quatre opérations et une contribution au budget du Kosovo, d'un montant total de 16 millions de dollars, ont été approuvées. Quatre notes stratégiques et rapports économiques et sectoriels (un programme de reconstruction et de relèvement, un rapport économique, une note relative au secteur agricole et un rapport d'évaluation de la situation sociale) ont été achevés et distribués au cours de l'année budgétaire 2000. La Banque a par ailleurs achevé une évaluation de la pauvreté et une stratégie relative au secteur financier dans le cadre des activités qu'elle a menées au cours de l'année budgétaire 2001. La Banque et la Commission européenne ont organisé trois réunions de donateurs pour le Kosovo, la plus récente s'étant tenue à Pristina en février 2001. Depuis juillet 1999, des contributions s'élevant au total à 2,1 millions de dollars ont été annoncées par la communauté internationale à l'appui de la reconstruction et du relèvement économique du Kosovo (aide humanitaire et appui militaire exclus).

49. Faisant fond sur la collaboration existante entre la Banque mondiale et la Commission européenne au niveau des différents pays d'Europe du Sud-Est, la communauté internationale a chargé ces deux organismes de coordonner l'ensemble de l'aide bilatérale et multilatérale apportée à la région. Dans le cadre de ce mandat, les deux institutions sont responsables de la coordination de l'aide au relèvement économique, à la réforme et à la reconstruction dans les Balkans, y compris la mobilisation des donateurs, la réalisation d'analyses économiques, la création d'un

environnement favorable et l'exécution de projets. Pour s'acquitter de ce mandat, la Commission européenne et la Banque ont ouvert un bureau commun à Bruxelles, et créé un site Web sur lequel on peut trouver des informations sur le processus de reconstruction en Europe du Sud-Est, à l'adresse suivante : <<http://www.seerecon.org>>.

50. Au cours de l'année budgétaire 2001, la Banque mondiale a accordé des prêts et dons exceptionnels d'un montant total d'environ 547 millions de dollars aux pays de la région, pour financer notamment les projets suivants : trois opérations en Albanie, (28 millions de dollars); sept projets en Bosnie-Herzégovine (124,3 millions de dollars); quatre projets en Bulgarie (102,4 millions de dollars); deux projets en Croatie (18,9 millions de dollars); deux projets en Roumanie (130 millions de dollars); cinq projets en République fédérale de Yougoslavie (96,4 millions de dollars) et un financement spécial de 12 millions de dollars pour deux projets en République fédérale de Yougoslavie. La Banque a aussi accordé huit dons, d'un montant total de 35,1 millions de dollars, au Kosovo. Depuis la fin de la crise du Kosovo, six conférences de donateurs ou réunions de groupes consultatifs ont été organisées pour les pays de la région, au cours desquelles les bailleurs de fonds ont annoncé qu'ils avaient versé ou s'approprièrent à verser des contributions équivalant à quelque 7,5 milliards de dollars pour l'aide d'urgence, la reconstruction et le relèvement.

51. Au niveau régional, la Banque mondiale et la Commission européenne travaillent en étroite liaison avec le Bureau du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. La Banque et la Commission ont organisé et présidé conjointement deux conférences régionales de financement. À la première conférence régionale, tenue à Bruxelles en mars 2000, la Banque mondiale a présenté un document de stratégie régionale intitulé « Le chemin vers la stabilité et la prospérité en Europe du Sud-Est ». Pour la deuxième conférence régionale, tenue à Bucarest les 25 et 26 octobre 2001, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont élaboré un rapport d'évaluation intitulé « Construire la paix en Europe du Sud-Est : politiques macroéconomiques et réformes structurelles depuis le conflit du Kosovo », qui donne une vue d'ensemble des perspectives régionales et des problèmes qui se posent aux dirigeants dans les domaines de la stabilité

macroéconomique, de la gouvernance, de l'intégration à l'économie mondiale par le biais du commerce et des investissements, et de l'essor du secteur privé. Dans le cadre du Pacte de stabilité, la Banque travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du développement dans des domaines de priorité à l'échelle régionale tels que le développement des infrastructures et du secteur privé, le pacte pour les investissements, la libéralisation et la facilitation des échanges, l'initiative de développement social, l'initiative anti-corruption et le redéploiement de la main-d'oeuvre.

52. Le **Fonds monétaire international (FMI)** fournit une aide financière aux sept États balkaniques qui ont été le plus durement touchés par les événements récents dans la région, notamment par les perturbations résultant des sanctions contre la République fédérale de Yougoslavie et du conflit au Kosovo. L'aide du FMI s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour promouvoir la stabilité macroéconomique et encourager les réformes structurelles dans ces pays et contribue donc à mieux intégrer la région à l'économie européenne. Dans ce contexte, le FMI a adopté une démarche souple pour répondre aux besoins changeants des pays touchés en ce qui concerne leur balance des paiements.

53. Depuis 1999, le FMI a accru son aide financière, en augmentant le montant de l'accès à ses ressources, dans le cadre des modalités existantes, de 10 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) pour l'Albanie et de 34 millions de DTS cumulés pour la Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre d'un nouveau mécanisme, la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI), l'ex-République yougoslave de Macédoine a bénéficié d'une aide de 14 millions de DTS. En ce qui concerne la Bulgarie, le FMI a participé à une réunion de Groupe consultatif en juin 1999 et a appuyé la demande de subvention formulée par le pays pour compenser la perte financière qu'il a subie en raison de la crise du Kosovo. En Roumanie, un nouvel accord de confirmation équivalent à 400 millions de DTS a été approuvé en août 1999. Toutefois, après deux achats d'un montant total de 140 millions de DTS, le programme s'est écarté de ses objectifs et a expiré en février 2001. En Croatie, les discussions sur un éventuel accord de confirmation en vue de réduire le déficit projeté de la balance des paiements, qui ont débuté en mai 1999, n'ont abouti qu'après les élections de 2000. L'accord,

d'un montant de 200 millions de DTS, a été approuvé en mars 2001.

54. Suite à la normalisation de la situation politique en République fédérale de Yougoslavie, à la levée des sanctions à son encontre et à son adhésion au FMI en décembre 2000, le pays a reçu du FMI une aide d'urgence pour la période d'après-conflit d'un montant de 117 millions de DTS. Cette aide a été suivie d'un accord de confirmation équivalent à 200 millions de DTS, dont 50 millions ont été décaissés dès l'approbation de l'accord, en juin 2001.

55. En outre, le FMI a continué de fournir des services réguliers d'assistance technique, et a notamment assuré la formation de cadres locaux dans ses instituts de Washington et de Vienne. Il a aussi offert une assistance technique de grande ampleur à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En outre, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et d'autres instances régionales, auxquels il participe, le FMI aide à coordonner l'aide des donateurs et à fournir des conseils sur les politiques économiques dans la région.

56. L'**Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)** a conçu ses programmes d'assistance technique pour les Balkans en tenant compte des activités menées dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et d'autres accords de coopération régionale. Les objectifs des programmes de l'ONUDI pour les pays de la région font pendant à ceux du Pacte de stabilité, dans la mesure où il s'agit dans les deux cas de coopérer avec les pays de la région pour renforcer les efforts qu'ils déploient en vue de parvenir à la prospérité économique au moyen de la reconstruction économique, du développement et de la coopération. Dans les pays les plus gravement touchés, l'ONUDI a axé son action sur un ensemble de compétences de base spécialement adaptées aux besoins et priorités des pays concernés.

57. L'ONUDI a mis en place des secrétariats de l'Ozone en Croatie, en Roumanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en République fédérale de Yougoslavie, afin de réduire l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Dans presque tous les pays de la région, l'ONUDI fournit actuellement une aide dans le secteur de la réfrigération et, dans certains pays, dans les domaines de la fumigation du tabac et de la fumigation des sols,

ainsi que de l'élimination progressive de l'utilisation du bromométhane. En Croatie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI a également fourni une assistance technique au renforcement des capacités dans le domaine de la production moins polluante. Dans d'autres pays de la région, l'ONUDI s'emploie à améliorer la qualité des produits alimentaires, y compris leurs qualités marchandes, à réparer et entretenir le matériel médical, à restructurer les entreprises et à accroître leur compétitivité, et à promouvoir les investissements et les courants de technologie. Dans le cadre de son Forum mondial, l'ONUDI a récemment organisé des activités régionales portant sur la coopération industrielle et les partenariats et sur les perspectives technologiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, avec la participation des pays des Balkans.

#### Fonds et programmes des Nations Unies

58. La **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** a continué de fournir une assistance technique à plusieurs pays touchés dans les domaines de la facilitation des échanges, de la promotion des investissements, des services de transport et de la formation. Dans le cadre du Programme relatif aux pôles commerciaux, la CNUCED met actuellement en place un pôle en République fédérale de Yougoslavie, qui viendra s'ajouter aux pôles nationaux déjà établis en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. Outre les installations du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) déjà en place en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le système a été installé en Bosnie-Herzégovine en 2000. La CNUCED finalise actuellement les modalités d'installation d'un système de gestion automatisée des services douaniers analogue pour l'Albanie, y compris l'accord de financement y relatif.

59. Dans le domaine de la promotion des investissements, la CNUCED a fourni des services consultatifs à la Croatie, à la Hongrie, à la République de Moldova, à la Roumanie et à la République fédérale de Yougoslavie sur les politiques ayant une incidence sur les fusions et acquisitions transfrontières et les privatisations. En juin 2000, un cours de formation sur les tendances et politiques en matière d'investissements étrangers directs (IED) a été organisé à l'Institut croate

de banque et d'assurance. Au forum économique organisé à Budapest en novembre 2000 à l'occasion du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale, auquel ont participé des hauts responsables des gouvernements et des représentants du secteur privé des pays les plus gravement touchés et d'autres États riverains du Danube, la CNUCED a présidé un groupe de travail sur les politiques d'exportation et de promotion des investissements et a fait des présentations sur la promotion des investissements et les liens qui peuvent exister entre les exportations et la promotion des IED.

60. En novembre 2000, la CNUCED a entrepris une mission à Tirana pour recueillir des informations en vue de l'établissement d'un rapport qui proposerait une stratégie de ciblage des investisseurs pour l'Albanie, et contiendrait une analyse secteur par secteur et des recommandations concrètes afin d'accroître les flux d'IED vers le pays. Le rapport a été présenté au Gouvernement en mai 2001. La CNUCED fournit également des services d'assistance technique aux Gouvernements de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République fédérale de Yougoslavie en vue de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

61. Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** a continué de fournir un appui aux pays d'Europe de l'Est touchés, tant dans les Balkans qu'en dehors. Cet appui a trait au relèvement post-humanitaire et à la revitalisation socioéconomique et, à plus long terme, au développement des capacités locales et nationales, à la bonne gouvernance, à la démocratisation et à la réforme de l'économie, ainsi qu'à la mise en place de structures productives, notamment des petites et moyennes entreprises. En Albanie, le PNUD a appuyé des programmes visant à favoriser le redressement et la stabilité grâce à des activités axées sur l'élimination de la pauvreté et sur la création d'emplois, de capacités institutionnelles et de revenus. Ainsi, il a mené une opération de redressement et de relèvement zonal qui avait pour but de lancer des projets à effet rapide à l'intention de groupes vulnérables touchés par la crise. En collaboration avec plusieurs donateurs, il a favorisé le désarmement en apportant une assistance au développement en échange de la remise volontaire, par les civils, des armes qu'ils avaient en leur possession. Un nouveau programme a été réorganisé autour de deux thèmes principaux : la gouvernance démocratique (y compris la coordination de l'aide et le renforcement

des capacités au niveau des municipalités) et la sécurité humaine.

62. En Bosnie-Herzégovine, le PNUD met un place un programme intégré qui tient compte du fait que les priorités de l'immédiat après-Dayton ont fait place à la nécessité de soutenir le développement à long terme. Ce programme vise à consolider la paix, à éliminer la pauvreté et à créer des emplois au niveau local, ainsi qu'à renforcer les capacités de gestion et d'élaboration des politiques de l'appareil de l'État. Il s'articule autour de quatre grands axes. Premièrement, il s'agit d'appuyer, en amont, la création de capacités et l'élaboration de politiques dans les domaines de la gouvernance et de l'atténuation de la pauvreté. Deuxièmement, il s'agit de mettre en oeuvre des projets de développement zonal visant à instaurer des conditions viables pour les rapatriés et à favoriser le développement de la collectivité dans son ensemble. Troisièmement, il s'agit d'appuyer les dispositifs nationaux d'action antimines grâce à un programme financé par plusieurs donateurs, qui a déjà permis de mener avec succès une campagne nationale de sensibilisation au danger des mines. Quatrièmement, les domaines de la jeunesse et de l'égalité des sexes ont été définis comme des thèmes communs à l'ensemble du programme, et le bureau de pays examine actuellement les questions du respect de l'environnement à long terme et de la protection des droits de l'homme. Le programme est principalement financé par l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Le bureau de pays cherche à mettre en place de nouveaux partenariats et à améliorer la coordination entre les organismes grâce à la réalisation d'une étude de pays unique qui aboutirait à des objectifs communs et à des activités cohérentes.

63. En Bulgarie, le PNUD a suivi une triple démarche en vue de créer des emplois, en mettant l'accent sur le redressement des centres urbains et la relance de l'économie au niveau local. Dans le cadre d'un projet phare intitulé « Bulgarie la belle », 20 000 emplois temporaires auront été créés et 750 bâtiments, sites culturels et monuments auront été restaurés, en milieu urbain et rural, d'ici à la fin de 2001. Le Fonds d'investissement social, qui a succédé au Fonds pour les initiatives régionales, sert à financer des projets de rénovation et d'amélioration de l'infrastructure physique et des installations publiques dans les parties les plus pauvres du pays. L'appui aux petites et

moyennes entreprises a également donné des résultats, et a notamment permis de créer 1 700 emplois. En 2000, le Gouvernement a consacré près de 7 millions de dollars à l'expansion de ce programme, qui vise désormais, essentiellement, à aider des petites entreprises ou des micro-entreprises situées dans des zones rurales.

64. En Croatie, le PNUD continue de consacrer la plupart de ses ressources à un programme financé par plusieurs donateurs qui vise à créer des conditions favorables au retour des déplacés dans les zones qui ont été touchées par la guerre. Le programme vise à renforcer les capacités locales et à promouvoir les initiatives prises au niveau de la collectivité dans des domaines tels que la génération de revenus, l'appui aux groupes les plus vulnérables de la population et la remise en état de l'infrastructure sociale. La cohérence du programme est assurée par le fait que le PNUD se charge de la gestion d'ensemble et de l'appui technique, tandis que les donateurs (la Commission européenne, la Belgique et la Suède) financent généralement des activités de leur choix dans des domaines spécifiques. En outre, le PNUD intervient dans les domaines de l'action antimines, des changements climatiques et de l'énergie.

65. En Roumanie, le PNUD a axé ses travaux sur le renforcement des capacités, l'appui au secteur privé et la création d'emplois. Il a lancé un projet de prévention des conflits qui vise à renforcer les capacités d'analyse et de règlement des conflits de l'État et de la société civile et à en créer de nouvelles, grâce à la mise en place d'un système d'alerte rapide et à l'organisation d'activités de formation portant sur les techniques de médiation. Le PNUD aide aussi la Roumanie à diversifier ses exportations au moyen d'un réseau de centres qui fournissent des renseignements et une assistance en matière de conception et de commercialisation de produits d'exportation, en particulier dans les secteurs de l'habillement et de l'ameublement. En outre, le PNUD contribue à la création d'emplois et à l'intégration sociale des jeunes, auxquels il propose des services d'orientation, des activités de formation professionnelle et des emplois temporaires, notamment dans le cadre de la restauration du coeur historique de Bucarest.

66. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le PNUD aide à renforcer la gouvernance locale grâce au programme de développement municipal, qui constitue un cadre général pour des interventions qui

dépendent des priorités définies au niveau local. Quatre-vingts municipalités ont déjà bénéficié du programme et 40 autres en bénéficieront au cours du prochain cycle. À l'échelon national, le PNUD facilite le programme de décentralisation et soutient des initiatives touchant à l'environnement, notamment la création d'un Conseil national du développement durable. Il intervient aussi dans des domaines tels que la création d'emplois et de moyens de subsistance viables pour les pauvres, et appuie le programme de travaux publics « Propre et vert », qui est cofinancé par la Norvège et la Suède et qui vise à atténuer les retombées de la crise du Kosovo. Le Projet d'alerte rapide a été très utile en ce qu'il a aidé à déterminer et à mettre en évidence les causes fondamentales de la crise que le pays traverse actuellement.

67. La République fédérale de Yougoslavie étant devenue membre de l'ONU, le PNUD a rouvert un bureau de pays à Belgrade et repris ses activités, qui visent à fournir aux nouveaux dirigeants démocratiques un appui stratégique dans le domaine du développement. Le programme a pour but de favoriser le redressement national grâce à des réformes portant sur la gouvernance et les institutions, au renforcement de la sécurité humaine et de la cohésion sociale, au développement municipal et à la protection de l'environnement. Ainsi, en partenariat avec la fondation Open Society, et par l'intermédiaire du Fonds pour la création de capacités, le PNUD promeut des réformes institutionnelles. Grâce à des fonds du Gouvernement des Pays-Bas, il aide à renforcer la société civile, pilier de la gouvernance démocratique. Le programme Ville à ville, financé par le Gouvernement italien, vise à fournir une assistance aux groupes les plus vulnérables de la population dans six villes yougoslaves. Sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation interorganisations des Nations Unies dépêchée dans le sud de la Serbie en février 2001, le PNUD a élaboré un programme de relèvement et de développement zonal intégré. L'initiative Développement-Environnement, lancée en partenariat avec le Gouvernement monténégrin, a pour but d'assurer la cohérence, la transparence et le progrès dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'élimination de la pauvreté.

68. Au Kosovo, le PNUD a soutenu les efforts faits par la MINUK pour aider la province à progresser sur la voie du redressement social et économique et de la réconciliation interethnique. Depuis juillet 1999, ses

opérations au Kosovo ont pris de l'ampleur et le budget pour 2000-2002 est d'environ 50 millions de dollars. Il axe ses activités sur quelques domaines précis, notamment les rapports sur le développement humain et l'évaluation de la pauvreté, un programme complet relatif aux armes de petit calibre et à la sécurité humaine, une initiative visant à renforcer le pouvoir d'action des jeunes et la gouvernance, l'expansion de l'initiative relative à l'emploi et à la reconstruction dans les zones rurales, qui a donné d'excellents résultats, l'appui au développement des entreprises, et l'institutionnalisation des réformes de la gouvernance locale et de la fonction publique. L'essentiel des ressources nécessaires provient de l'Union européenne et des Gouvernements du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Norvège.

69. Pour assurer la cohésion de ses travaux dans les Balkans, le PNUD a continué d'appuyer des activités régionales en Europe du Sud-Est. Ainsi, le programme « Blue Bird », financé par plusieurs donateurs, aide des groupes de réflexion de pays de la région à encourager la tenue de débats et à favoriser une compréhension plus large des différences et des points communs, au niveau régional, pour que puisse être élaboré sur place un projet d'avenir commun. Le PNUD soutient aussi un système d'alerte rapide sous-régional qui repose sur l'élaboration, par tous les États des Balkans, de rapports dans lesquels sont suivis les principaux indicateurs économiques, sociaux, politiques, ethniques et religieux et qui permettent de détecter à temps les éléments qui laissent prévoir une crise ou une situation d'urgence imminente. En outre, le PNUD a financé l'élaboration d'un rapport sur la sécurité humaine en Europe du Sud-Est qui permettra de donner une dimension régionale aux divers aspects de la concertation relative à la reconstruction de la région.

70. En outre, le PNUD apporte une aide au développement à des pays touchés hors des Balkans. En Hongrie, il facilite une réforme du secteur de la santé et favorise l'intégration des Roms, groupe minoritaire dans la société, en les aidant à mieux exploiter leur formation et leurs qualifications professionnelles. Dans la République de Moldova, le PNUD soutient des activités de développement du secteur privé, notamment en créant des centres de consultation pour ceux qui envisagent d'ouvrir une entreprise et en mettant en place des programmes de promotion du commerce et des investissements étrangers. En Slovaquie, il soutient la bonne

gouvernance et le renforcement des institutions aux niveaux national et local. En Ukraine, il appuie surtout le renforcement des capacités institutionnelles qui permettront au pays d'adopter des politiques de croissance équitables, et promeut des activités axées sur la création d'emplois, l'éducation et le développement durable, en mettant l'accent sur la gestion des sols et des déchets.

71. Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** a poursuivi diverses activités tant au titre de l'aide humanitaire d'urgence, en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qu'à celui de l'appui à long terme à l'assainissement écologique des Balkans. Au lendemain de la crise du Kosovo, une équipe spéciale PNUE/Habitat pour les Balkans a été créée pour analyser les conséquences des opérations militaires sur l'environnement et les établissements humains de la région. En octobre 1999, l'Équipe a publié un rapport intitulé *The Kosovo Conflict: Consequences for the Environment and Human Settlements*, dans lequel elle concluait notamment qu'en Yougoslavie, il fallait immédiatement assainir quatre « points chauds » particulièrement pollués pour prévenir les problèmes de santé et éviter que la situation écologique ne continue à se détériorer. Par la suite, l'équipe spéciale a réalisé pour chacun des points chauds des études de faisabilité visant à arrêter des priorités, à estimer les coûts et à décider des meilleures méthodes d'assainissement. Le rapport sur les études de faisabilité a été publié en avril 2000. Il propose 27 projets d'assainissement, les plus urgents nécessitant un apport financier de 20 millions de dollars.

72. En juin 2000, le PNUE a créé un Groupe des Balkans chargé de poursuivre les travaux de l'équipe spéciale. En août 2000, celui-ci a mis en place un programme d'assainissement visant à remédier aux problèmes écologiques constatés en Yougoslavie et lancé une campagne de mobilisation de fonds. En novembre 2000, il a réuni une équipe de 14 experts internationaux provenant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de Finlande, d'Italie, de Suisse, de Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique et les a chargés d'examiner 11 points chauds représentatifs de la situation au Kosovo. Le rapport de la mission, intitulé *Depleted Uranium in Kosovo: Post-Conflict Environmental Assessment*, a été publié en mars 2001. Au 1er juillet 2001, un montant

total de 8,5 millions de dollars avait été réuni pour financer les travaux d'assainissement, et des projets sont actuellement en cours de conception, de mise en adjudication et d'exécution.

73. Depuis août 2000, le Groupe des Balkans a ajouté une dimension nouvelle à ses activités en se penchant sur la situation de l'environnement dans les pays voisins, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a effectué deux nouvelles évaluations axées sur les retombées écologiques de l'afflux de réfugiés du Kosovo, les capacités institutionnelles des deux pays en matière de protection de l'environnement et la détection des points chauds. Les conclusions ont été publiées en décembre 2000 dans le cadre des activités menées pour contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

74. Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** a axé ses activités dans les Balkans sur la transition de l'aide humanitaire d'urgence à l'assistance au développement à long terme. La transition a été facilitée par la mise en place, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, de mécanismes régionaux qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la situation dans la région. Par l'intermédiaire des tables de travail I et III du Pacte de stabilité, le HCR a poursuivi ses principaux objectifs, qui consistent à aider les membres des minorités à rentrer chez eux et à faciliter la mise en place, dans toute la région, d'un système d'asile efficace et cohérent. En outre, le HCR a plusieurs fois demandé à la table de travail II (qui traite du relèvement économique, de la coopération et du développement) de se pencher sur les problèmes économiques particuliers qui résultent du retour des membres des minorités, et en particulier d'examiner les possibilités d'élaboration et de financement de plans de développement pour chaque pays. Le HCR estime que les pays de la région devraient recevoir une aide financière internationale s'ils encouragent le retour et la pleine réinsertion de leurs citoyens déplacés et atteignent cet objectif.

75. La contribution du HCR, qui ne peut être que temporaire, partielle, et décroissante, doit servir de relais jusqu'à ce que le Pacte de stabilité soit en mesure d'assurer, dans le cadre d'un effort plus vaste, la paix, la stabilité et le développement dans la région. Pour 2001, le montant total des budgets du HCR pour la sous-région s'élève à quelque 72 890 000 dollars; il se

répartit entre l'Albanie (1,6 millions de dollars), la Bosnie-Herzégovine (14,9 millions de dollars), la Croatie (6 990 000 dollars), l'ex-République yougoslave de Macédoine (4 460 000 dollars) et la République fédérale de Yougoslavie (44,9 millions de dollars). Bien que le concours du HCR ne soit pas négligeable, les besoins fondamentaux des réfugiés et des déplacés ne sont pas entièrement satisfaits par les programmes existants. Dans les limites de ses moyens budgétaires, le HCR a donné la priorité à l'achat de produits locaux et a passé des contrats d'un montant total de 5,3 millions de dollars, réparti entre l'Albanie (275 000 dollars), la Bosnie-Herzégovine (1 075 000 dollars), la Bulgarie (727 400 dollars), la Croatie (776 600 dollars), la Slovaquie (3 900 dollars), la Slovénie (4 000 dollars), l'ex-République yougoslave de Macédoine (395 700 dollars) et la République fédérale de Yougoslavie (2 118 500 dollars).

76. Le **Programme alimentaire mondial (PAM)** apporte une aide alimentaire d'urgence à plus de 900 000 personnes dans les Balkans. Son objectif est de veiller à ce que les réfugiés, les déplacés et les personnes vulnérables dont la sécurité alimentaire n'est pas assurée bénéficient d'une alimentation qui réponde à leurs besoins nutritionnels fondamentaux. Au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée le 30 juin 2001, l'apport du PAM s'est chiffré au total à 105 millions de dollars et a pris la forme d'aide en nature (180 000 tonnes), d'achats de biens et services locaux (10 millions de dollars) et d'activités de développement des capacités du personnel local et des partenaires d'exécution ou de distribution (1,2 million de dollars).

77. Au Kosovo, le PAM a aidé la MINUK à concevoir et à mettre en place le Programme d'assistance sociale, qui lui a permis de réduire progressivement le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire humanitaire de 900 000 en juillet 1999 à 100 000 aujourd'hui. Une assistance continuera d'être fournie au titre de ce « filet de sécurité » jusqu'en mars 2002. Depuis le début du conflit dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le PAM fournit aussi une aide alimentaire aux personnes qui cherchent refuge au Kosovo. Fin juin 2001, ces réfugiés étaient au nombre de 70 000. En Serbie, le PAM fournit chaque mois, en moyenne, une aide alimentaire à 645 000 réfugiés et personnes vulnérables. Plus récemment, il a commencé à fournir une assistance alimentaire à quelque 8 000 réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine

et à des rapatriés dans le sud de la Serbie. Au Monténégro, il aide 6 000 réfugiés, 14 000 déplacés du Kosovo et 25 000 cas sociaux.

78. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le PAM fournit une aide alimentaire à quelque 5 500 réfugiés et coordonne l'aide apportée à quelque 50 000 personnes déplacées par le conflit. En Albanie, la transition se poursuit entre la distribution de vivres gratuits et un programme de soutien aux activités menées par des organisations non gouvernementales et les services forestiers communaux pour aider les gens à se prendre en charge eux-mêmes. Les bénéficiaires du programme sont quelque 50 000 cas sociaux.

79. En outre, la contribution que le PAM a apportée sous forme de fonds et de capacités de gestion a favorisé le redressement économique et le renforcement des capacités dans les Balkans. Le PAM emploie du personnel national, recruté sur le plan local, dans ses bureaux de pays et ses antennes en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Yougoslavie (Kosovo, Serbie et Monténégro); les dépenses correspondantes se sont élevées à 2,3 millions de dollars pour la période allant du milieu de 2000 au milieu de 2001. Il recrute aussi ses partenaires d'exécution sur les plans local et régional. Au cours de la première moitié de 2001, il a acheté en Serbie 33 500 tonnes de denrées de base produites localement, d'une valeur totale de 4,8 millions de dollars. En outre, il a confié à des transporteurs locaux le transport de denrées de base du port de Thessalonique, en Grèce, et du port de Bar, au Monténégro, vers différents endroits de la région, essentiellement à destination de lieux d'entreposage au Kosovo, au Monténégro et en Serbie, ainsi que le transport terrestre de biens en Albanie. Les paiements effectués au titre de ces services, y compris la location d'entrepôts, ont insufflé près de 3 millions de dollars dans l'économie locale en divers endroits des Balkans.

### C. Initiatives et arrangements régionaux

80. Depuis le début des années 90, une série d'initiatives régionales et d'arrangements régionaux en matière de coopération a été lancée pour traiter divers problèmes économiques particuliers aux pays touchés d'Europe du Sud-Est. Au fil des années, l'assistance internationale à la région a été réorientée vers l'intégration des opérations d'assistance d'urgence à un plan régional à plus long terme de reconstruction et de

relèvement économiques. À la fin de la décennie, l'initiative prise par la Communauté européenne pour assurer une approche globale et cohérente des priorités sous-régionales a abouti à l'adoption, en juin 1999, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le Pacte consacre l'engagement politique des pays de la région et de la communauté internationale en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Europe du Sud-Est grâce à des efforts concertés dans les domaines suivants : démocratisation et droits de l'homme (Table de travail I), reconstruction, coopération et développement économiques (Table de travail II) et sécurité (Table de travail III). L'appui de donateurs internationaux et la coordination des activités, notamment dans le domaine de la reconstruction économique de la région, constituent un élément essentiel du processus de mise en oeuvre. On trouvera ci-après des renseignements à jour sur les initiatives régionales dans les domaines qui intéressent particulièrement les pays touchés.

81. L'Union européenne (EU) oeuvre résolument en faveur de la paix, de la stabilisation, de la reconstruction et du développement en Europe du Sud-Est et apporte un appui financier substantiel aux pays de la région. L'Union européenne (Communauté européenne et États membres) est en fait la principale source de financement de l'action internationale dans la région des Balkans, et sa contribution au développement et à l'assistance budgétaire et humanitaire a dépassé 17 milliards d'euros au cours de la période 1991-2000. Pour la deuxième moitié de la décennie, le montant total de l'assistance apportée par l'Union européenne à la région occidentale des Balkans – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro et Serbie) – s'élève à 9,2 milliards d'euros.

82. Dans les années 90, les relations politiques, commerciales et financières de l'Union européenne avec la région occidentale des Balkans ont été axées sur la gestion de la crise et la reconstruction, ce qui correspondait à l'époque aux besoins d'urgence. De 1996 à 2000, le montant total de l'assistance de l'Union européenne à la sous-région s'est élevé à 4,1 milliards d'euros répartis comme suit : Albanie, 549 millions d'euros; Bosnie-Herzégovine, 1 milliard 670 millions d'euros; Croatie, 161 millions d'euros; ex-République yougoslave de Macédoine, 314 millions d'euros; et République fédérale de Yougoslavie,

519 millions d'euros pour la Serbie et le Monténégro et 783 millions d'euros pour le Kosovo. Les programmes d'assistance de la Communauté européenne – le Programme Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique (PHARE) et le Programme pour le relèvement et la reconstruction de l'ex-Yougoslavie (OBNOVA) ont constitué les principales sources de financement de toute une gamme d'activités de reconstruction et de développement destinées à répondre aux besoins particuliers des pays touchés de la région des Balkans dans les domaines suivants : transition économique, transports et rénovation de l'infrastructure, facilitation du commerce et promotion des investissements. En 2000, le montant alloué dans le cadre des programmes PHARE et OBNOVA pour la seule région occidentale des Balkans a dépassé 520 millions d'euros.

83. Depuis mai 1999, l'Union européenne a lancé un processus de stabilisation et d'association (SAP), qui constitue maintenant la pierre angulaire de sa politique dans la région occidentale des Balkans. Le SAP est une stratégie ambitieuse qui aide la région à progresser sur la voie de la stabilisation politique et économique et d'une association plus étroite avec l'Union européenne, ouvrant ainsi la voie à une éventuelle adhésion à l'Union une fois les conditions nécessaires réunies. Le processus de préparation, de négociation et de mise en oeuvre des accords de stabilisation et d'association (qui régissent les relations politiques, commerciales et économiques) est sous-tendu par un programme unique d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS), qui remplace depuis 2001 le programme PHARE et le programme de l'OBNOVA pour les pays du SAP. Le programme CARDS prévoit, pour la période 2000-2006, quelque 4 milliards 650 millions d'euros qui seront utilisés pour financer des projets dans quatre domaines principaux : a) reconstruction, stabilisation démocratique, réconciliation et retour des réfugiés; b) développement institutionnel et législatif, y compris l'harmonisation avec les normes de l'Union européenne pour étayer la démocratie et l'état de droit, droits de l'homme, société civile et médias, et fonctionnement de l'économie de marché; c) développement économique et social durable, y compris les réformes structurelles; et d) promotion de relations plus étroites et resserrement de la coopération régionale entre les pays du SAP et entre ces pays, les pays membres de l'Union européenne et les pays candidats à l'Union européenne. Des stratégies ont été

élaborées qui définissent l'appui du CARDS en 2002-2004 pour chacun des cinq pays intéressés et pour la coopération régionale. L'élément coopération régionale, qui a un budget de 197 millions d'euros, sera utilisé essentiellement pour les activités de gestion des frontières, de développement de l'infrastructure et de renforcement des capacités institutionnelles.

84. À la Conférence internationale de donateurs (Bruxelles, 29 juin 2001), la Commission européenne a annoncé un plan de financement d'un montant global de 530 millions d'euros sous forme de dons et de prêts pour la République fédérale de Yougoslavie. Il s'agit d'une combinaison de l'aide financière pour le Programme de relèvement économique et de transition, élaboré par la Banque mondiale et la Commission européenne avec les autorités yougoslaves, et d'une assistance macrofinancière. En 2001, l'Union européenne fournira 230 millions d'euros sous forme de dons pour financer les projets d'investissement, de développement et de renforcement des institutions en Serbie (200 millions d'euros), au Monténégro (20 millions d'euros) et au niveau fédéral (services douaniers et gestion des frontières). L'assistance macrofinancière de 300 millions d'euros sous forme de dons et de prêts sera utilisée pour apporter un appui à la balance des paiements en 2001-2002. Ces fonds s'ajoutent à l'assistance d'urgence d'un montant de 200 millions d'euros, qui a été accordée par l'Union européenne à la Serbie l'hiver dernier pour financer la livraison de près de 7 000 camions de fioul de chauffage et pour financer quelque 70 % des importations d'électricité, de même que des denrées alimentaires et des médicaments. En outre, l'Union européenne a apporté en 2001 une assistance humanitaire à la Serbie (42 millions d'euros) et au Monténégro (7,5 millions d'euros). Un montant supplémentaire de 16 millions d'euros est prévu pour l'assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées dans leur propre pays et aux groupes de population vulnérables résidant dans le pays.

85. L'Union européenne continue de jouer un rôle important dans la reconstruction du Kosovo et a affecté pour 2001 un montant total de 362,5 millions d'euros pour la reconstruction, l'assistance humanitaire et l'assistance macroéconomique. Depuis février 2000, l'Agence européenne de reconstruction est chargée de gérer les programmes de reconstruction et de développement de l'Union européenne au Kosovo, programmes qui mettent l'accent sur le renforcement

des capacités institutionnelles et de gestion dans des domaines tels que l'énergie, les transports, l'environnement, l'habitation, l'agriculture, la gouvernance locale, la santé et la création d'entreprises. Les fonds acheminés par l'Agence pour des projets de reconstruction au Kosovo se sont élevés à environ 260 millions d'euros en 2000 et à 285 millions en 2001. Son mandat ayant été étendu à la Serbie et au Monténégro en janvier 2001, l'Agence gère désormais un portefeuille total de quelque 1,1 milliard d'euros à ses trois centres opérationnels de Pristina, Belgrade et Podgorica.

86. Deux autres pays des Balkans, la Bulgarie et la Roumanie, qui sont l'un et l'autre candidats à l'Union européenne, reçoivent à eux deux environ 900 millions d'euros par an au titre de l'assistance de préadhésion; cette dernière se chiffrera au total à 6,2 milliards d'euros pour la période 2000-2006. À ce jour, l'Union européenne est le principal partenaire commercial de la région, 80 % de l'ensemble des exportations de l'Europe du Sud-Est entrant sur le marché de l'Union en franchise de droits. De nouvelles mesures de libéralisation des échanges, de promotion de l'investissement étranger direct, de développement du secteur privé et de rénovation de l'infrastructure ont été récemment approuvées pour la région. Étant donné l'importance d'un resserrement de la coopération régionale, l'Union européenne continuera à jouer un rôle majeur dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui constitue un mécanisme plus large pour mettre en oeuvre des solutions régionales de développement durable.

87. La **Banque européenne d'investissement** (BEI) a apporté une importante contribution à l'assistance internationale pour la reconstruction et le développement de l'Europe du Sud-Est. Dans le cadre du Pacte de stabilité, elle a été chargée d'élaborer et de coordonner des programmes d'investissements pour des projets d'infrastructure dans la région. À l'issue de la première Conférence de financement pour l'Europe du Sud-Est (Bruxelles, 29 et 30 mars 2000), la BEI a assumé la direction de 11 projets et de trois études régionales pour un coût estimatif total d'environ 730 millions d'euros, soit 65 % de l'ensemble des projets d'infrastructure de base à démarrage rapide retenus à la Conférence. La Banque a apporté jusqu'ici 494 millions d'euros pour neuf projets et compte achever prochainement les négociations concernant les deux projets restants. Elle a également apporté son

appui à deux études régionales sur l'infrastructure des transports et l'infrastructure du trafic aérien, et une troisième étude sur la gestion de l'environnement doit débiter prochainement.

88. Comme indiqué à la deuxième Conférence de financement pour l'Europe du Sud-Est (Bucarest, 25 et 26 octobre 2001), la BEI sera la principale source de financement d'une nouvelle série de 27 projets à exécuter dans des secteurs clés de l'infrastructure – transport, trafic aérien, énergie et eau. Le coût total est estimé à 2,4 milliards d'euros, dont un tiers (705 millions d'euros) sera financé par la BEI. La Banque participera à 15 projets (d'un coût total de 1,5 milliard d'euros); elle sera l'organisation chef de file pour huit d'entre eux et en cofinancera cinq : Albanie (électricité, routes, ports et voies d'eau), Bosnie-Herzégovine (électricité, routes et chemins de fer), Bulgarie (routes et chemins de fer), Croatie (électricité), Roumanie (électricité), ex-République yougoslave de Macédoine (routes) et République fédérale de Yougoslavie (routes et chemins de fer). La BEI s'emploie à attirer les investisseurs privés dans la région. À cette fin, elle consent des prêts globaux au secteur bancaire qui se charge à son tour de prêter à de petites et moyennes entreprises. Deux prêts globaux ont déjà été négociés en Croatie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours de la période 2000-2007, la BEI prêtera un montant global de 8,7 milliards d'euros pour des investissements en Europe du Sud-Est.

89. La **Banque européenne pour la reconstruction et le développement** (BERD) a récemment développé ses activités dans des pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie et, depuis janvier 2001, République fédérale de Yougoslavie). Dans le cadre de la Table de travail II du Pacte de stabilité, la BERD a reçu pour mandat de diriger et coordonner les initiatives de promotion du développement du secteur privé dans la région. En 2000-2001, elle a apporté un financement direct de 523 millions d'euros pour promouvoir des projets du secteur public et du secteur privé dans la région (contre 330 millions d'euros en 1999). Compte tenu du facteur de mobilisation du cofinancement, le montant total des engagements pour lesquels la BERD a joué un rôle de catalyseur s'est élevé à 1 milliard 450 millions d'euros sous forme de nouveaux investissements; ce rôle apparaît dans les exemples suivants : dans le cadre du

Programme de facilitation du commerce de la BERD, des engagements d'investissement d'une valeur de 62 millions d'euros ont été signés à la fin de mars 2001. Un fonds d'affectation spéciale BERD/États-Unis d'un montant de 50 millions de dollars a été créé pour financer de petites entreprises et des microentreprises et apporter une assistance technique. De ce fait, de nouvelles microbanques ont été créées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, ce qui a permis d'obtenir un financement supplémentaire de 22 millions d'euros. Le financement sous forme de prise de participation dans de petites entreprises s'élève au total à 23 millions d'euros, sur lesquels 8 millions d'euros ont été mis à la disposition du Kosovo (4 millions d'euros par le Gouvernement italien et 4 millions d'euros par la BERD). En outre, la BERD a financé six projets régionaux d'infrastructure à démarrage rapide – trois en tant qu'organisation chef de file et trois en tant que partenaires de financement avec la Banque mondiale et la BEI.

90. En décembre 2000, la BERD a été la première institution financière internationale à approuver l'admission parmi ses membres de la République fédérale de Yougoslavie, qui a pris effet en janvier 2001 et a été suivie de l'ouverture d'un bureau de la BERD à Belgrade en avril 2001. Depuis lors, la BERD a déjà signé deux projets pour la Yougoslavie : un investissement de 8 millions d'euros pour la création d'une microbanque et un prêt de 60 millions d'euros à la municipalité de Belgrade. À la conférence de donateurs pour la Yougoslavie qui s'est tenue à Bruxelles, la BERD a annoncé une contribution de 240 millions d'euros pour le financement de projets en 2001. Ce montant comprend les investissements prévus pour des projets dans les domaines de l'énergie, des chemins de fer et des municipalités en Serbie, ainsi que divers investissements dans des entreprises et des banques en Serbie et au Monténégro.

91. Le montant total des engagements directs de la BERD s'élevait en avril 2001 à 2,8 milliards d'euros répartis entre 157 projets en Europe du Sud-Est, chiffre qui montre bien le rôle important de la Banque en tant que principal investisseur institutionnel dans la région. À la fin de juin 2001, les projets à l'étude à la BERD représentaient au total 2,4 milliards d'euros, soit 42 % de plus que l'année précédente. Le montant estimatif des engagements de financement direct pris par la BERD pour l'année 2001 devrait dépasser 600 millions

d'euros et permettre la mobilisation d'un montant total de 1,8 milliard d'euros en investissements.

92. L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** a participé activement aux travaux entrepris dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en particulier la conception et la mise en oeuvre du Pacte pour l'investissement et de l'Initiative anticorruption. Par ailleurs, elle a lancé des initiatives, à l'échelon des pays et au niveau régional, pour appuyer les efforts de réforme des pays de la région dans des domaines tels que l'éducation, la gouvernance économique, la statistique et l'environnement.

93. Le Pacte de l'Europe du Sud-Est pour la réforme, l'investissement, l'intégrité et la croissance (Pacte pour l'investissement) énonce les engagements pris par les membres du Pacte de stabilité en vue d'appuyer et de promouvoir des réformes structurelles dans les pays de la région et, partant, d'encourager le développement du secteur privé et de créer un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers directs. Il couvre 10 domaines d'intervention liés entre eux : politiques relatives aux investissements étrangers directs, structures d'appui aux petites et moyennes entreprises, stratégies de promotion des investissements étrangers directs, réforme fiscale et fiscalité, lois et politiques relatives à la concurrence, modes de gouvernement des entreprises, développement du secteur financier, régimes et pratiques comptables, corruption et privatisation. Dans chacun de ces domaines, les progrès de la réforme des politiques ont été favorisés par l'établissement de dossiers sur les pays, la mise en oeuvre d'initiatives régionales phares et la mise au point par les pays, en coopération avec l'OCDE, d'instruments de suivi.

94. Diverses activités ont été menées dans le cadre d'initiatives régionales phares. Un plan d'action pour la promotion des investissements a été adopté lors d'une conférence de haut niveau sur les meilleures pratiques en matière d'investissements étrangers directs qui s'est tenue à Vienne les 8 et 9 novembre 2000. Une table ronde régionale sur la promotion des investissements, qui doit servir d'instance d'examen des questions pertinentes et de travail, a été créée à Varna, en Bulgarie, en juillet 2000. Elle s'est réunie pour la deuxième fois à Istanbul, en Turquie, en mars 2001. En ce qui concerne les politiques fiscales, quatre réunions sur la négociation des traités en matière fiscale ont eu lieu, la première en octobre 2000 et la plus récente en

mars 2001. En ce qui concerne les traités bilatéraux sur les investissements, une table ronde régionale sur la protection, le traitement et la promotion des investissements étrangers directs s'est tenue à Dubrovnik, en Croatie, les 28 et 29 mai 2001.

95. L'Initiative anticorruption du Pacte de stabilité prévoit diverses mesures prioritaires de lutte contre la corruption. Il s'agit notamment de prendre des mesures efficaces en application des instruments internationaux existants, de promouvoir la bonne gouvernance et des administrations publiques fiables, de renforcer la législation et l'État de droit, de promouvoir la transparence et l'intégrité dans les opérations commerciales et d'encourager la société civile à jouer un rôle actif. Outre qu'elle fait office de co-secrétariat, l'OCDE est responsable de la mise en oeuvre de deux volets essentiels de l'Initiative : la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales.

96. L'Initiative repose sur un solide mécanisme de contrôle, qui comprend notamment un groupe directeur au sein duquel sont représentés les pays visés, les pays donateurs et les organismes chefs de file. À sa première réunion, qui s'est tenue à Strasbourg les 18 et 19 décembre 2000, le Groupe directeur a pris note du fait que les pays se sont employés à mettre en oeuvre l'Initiative et ont adopté un train de sept mesures d'application immédiate, notamment les suivantes : désignation d'un représentant national de haut niveau, création d'une équipe nationale de lutte contre la corruption, campagnes visant à faire connaître l'Initiative au public, mesures visant à assurer la transparence des marchés publics et premières mesures de lutte contre la corruption dans le cadre de l'aide au développement. À sa deuxième réunion, qui a eu lieu à Tirana du 17 au 20 avril 2001, le Groupe directeur a adopté le rapport d'évaluation générale établi par les agences chefs de file. Ce rapport analyse, pour chaque pays, la mesure dans laquelle les politiques, la législation et les pratiques anticorruption sont conformes aux normes et aux pratiques internationales, et indique les réformes qui s'imposent au titre de chaque volet de l'Initiative. Ces recommandations serviront de référence pour l'évaluation des progrès futurs et de ligne de conduite pour les projets d'assistance technique.

97. L'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** a axé ses opérations dans les Balkans sur l'alerte rapide, la prévention des

conflits, la gestion des crises et le relèvement, en vue de promouvoir la stabilité et la sécurité à long terme en Europe du Sud-Est. En s'occupant des aspects économiques de la sécurité, l'OSCE cherche à aider non seulement l'Europe du Sud-Est, mais aussi d'autres parties de la région qui ont été touchées par le conflit. Dans l'environnement politique fragile qui est celui des Balkans, l'OSCE contribue à renforcer les capacités institutionnelles, à consolider la société civile et à mobiliser l'appui politique nécessaire pour que les problèmes économiques et écologiques puissent être pris en main, avec les conséquences que cela peut avoir pour la sécurité des pays et de la région. Bien qu'ayant atteint différents stades de développement et se trouvant à différentes étapes de la transition, les pays de la région doivent, pour beaucoup, faire face à des problèmes semblables : taux de chômage élevé, institutions précaires, faible revenu par habitant, détérioration des conditions écologiques, pénuries d'énergie, corruption et fuite des cerveaux. Pour s'attaquer à ces problèmes, l'OSCE s'emploie à favoriser la concertation et la coopération au niveau régional et à faciliter la mobilisation de ressources internationales pour aider les pays touchés à progresser sur la voie du développement politique et économique et, partant, de la stabilité. Comme auparavant, l'OSCE joue un rôle de facilitateur politique et contribue ainsi à la mise en place de conditions qui font que les projets de développement économique exécutés par des organisations partenaires dans les États d'Europe de l'Est touchés par les événements survenus dans les Balkans donnent de meilleurs résultats.

### III. Conclusions

98. Au cours de la période considérée, le processus de reconstruction et de relèvement de l'Europe du Sud-Est a continué de progresser, malgré des difficultés et des revers liés à l'évolution de la situation dans la région. Avec l'appui de la communauté internationale, les pays des Balkans se sont engagés sur le chemin ardu de la réforme économique et sociale, du redressement et du développement. Grâce à la récente évolution démocratique de la République fédérale de Yougoslavie, la coopération régionale a aujourd'hui plus de chance de reprendre et de se renforcer, surtout pour ce qui est des liens économiques qui unissent de longue date les pays des Balkans et le reste de l'Europe. Toutefois, la stabilité et le développement durable de l'Europe du Sud-Est ne pourront être

assurés qu'à l'issue d'un processus long et difficile qui exigera des efforts constants et concertés des pays de la région et de leurs partenaires internationaux de développement.

99. Les réponses que le Secrétaire général a reçues des pays touchés et des pays donateurs sont trop peu nombreuses et fournissent donc trop peu de renseignements pour qu'une évaluation concluante soit possible. Toutefois, les analyses faites récemment par des organismes internationaux présents dans la région indiquent que les pays d'Europe du Sud-Est touchés par les événements continuent de faire face à des difficultés économiques et à des problèmes d'adaptation découlant d'un certain nombre de facteurs internes et externes, notamment les conséquences à long terme des événements survenus dans les Balkans ces 10 dernières années. Les initiatives de reconstruction et de stabilisation devraient, compte tenu des progrès déjà accomplis sur la voie d'une amélioration de la situation générale dans la région, porter sur tous les problèmes économiques particuliers des pays touchés. Le renforcement de la coopération régionale, axé sur le développement de l'infrastructure et du secteur privé, la libéralisation du commerce, la promotion des investissements et le renforcement des capacités institutionnelles, a déjà eu des retombées favorables et devrait continuer de profiter à tous les pays de la région.

100. Les organismes des Nations Unies compétents, y compris les institutions financières internationales, ont continué de mettre en oeuvre, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans les limites de leurs budgets, d'importants programmes d'aide financière et d'assistance technique aux pays touchés. Chaque fois que nécessaire, ils ont adapté ces programmes en fonction des priorités nationales et régionales en train d'être définies, de sorte à prendre en compte, dans toute la mesure possible, les besoins particuliers et les circonstances spéciales des pays touchés et d'aider ceux-ci dans leurs efforts de relèvement économique, d'ajustement structurel et de développement. Si l'on ne tient pas compte de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et de ses retombées sur les pays voisins, on peut dire que les besoins de financement à court terme pour les secours d'urgence et l'assistance humanitaire ont progressivement diminué. Dans l'ensemble, la priorité est désormais de régler toute une série de questions économiques et

sociales à long terme, en vue surtout de favoriser la relance économique et le développement durable.

101. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et en particulier les activités menées dans les domaines du redressement économique, de la coopération et du développement, constitue un mécanisme international pour la promotion de réformes structurelles et du développement durable dans la région. Le Processus de stabilisation et d'association lancé par l'Union européenne pour les États de l'ouest des Balkans oriente les réformes politiques et économiques de ceux-ci et ouvre la voie à leur intégration au reste de l'Europe. Dans le cadre de la stratégie régionale de reconstruction et de développement, des rôles prépondérants ont été confiés aux partenaires de développement, qu'ils appartiennent à la région ou au reste du monde, dans des secteurs clefs tels que le développement de l'infrastructure (BEI), la promotion du secteur privé (BERD), le Pacte pour l'investissement et l'Initiative anticorruption (OCDE) et le cadre économique général et la coordination de l'aide (Union européenne/Banque mondiale). Il est essentiel, pour la reconstruction, la stabilisation et le développement des Balkans au sein de l'Europe, que les donateurs continuent de soutenir le processus, que les organisations régionales continuent d'y participer et que le secteur privé y prenne part lui aussi, compte tenu de l'évolution des priorités régionales.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Outre la République fédérale de Yougoslavie, six États, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Roumanie ont été mis au nombre des pays les plus gravement atteints de la région. En outre, plusieurs pays d'Europe de l'Est riverains du Danube, à savoir la Hongrie, la Slovaquie, la République de Moldova et l'Ukraine ont fait état, en diverses occasions, des problèmes économiques qu'ils rencontrent en conséquence des événements survenus dans les Balkans.

<sup>2</sup> L'ancien rapport du Secrétaire général sur cette question (A/55/620 et Corr.1) a été publié le 10 novembre 2000.

<sup>3</sup> La province du Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) étant placée sous administration provisoire des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, les activités d'assistance dans cette zone sont traitées dans des paragraphes distincts du rapport.